

## **AVIS PUBLIC**

# **VILLE DE MONTRÉAL**

## **ORDONNANCE**

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 11 septembre 2019, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 64 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) :

### **Ordonnance émise relativement aux tarifs du service BIXI pour la saison 2019 (7)**

Cette ordonnance modifie ce règlement afin d'y intégrer le tarif relatif aux vélos en libre-service à assistance électrique.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 17 septembre 2019

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat